

REUNION DU 10 MARS 2025

Le dix mars deux Mille vingt-cinq à 20 heures le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Raymond CARVILLE, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : M. CARVILLE, M. BOURGUIGNON, M. FERRARI, Mme LEBAS, M. MODESTE, M. BAR, Mme RAULT, M. MOTIER, M. MORAND, M. LEBAS, Mme LE CORRE, M. SERZEC,

ABSENTS EXCUSES : Mme GALVAN, Mme GIRON (1 pouvoir),

ABSENTE : Mme LEVEILLE

Secrétaire de séance : Astride LE CORRE

Approbation du compte rendu

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des présents, adoptent le compte rendu de la séance du Lundi 03 Février 2025.

Compte administratif 2024

Lecture est faite du Compte Financier Unique 2024 qui se résume comme suit :

Recettes	1 097 280.97
Dépenses	683 585.83
Résultat de l'exercice	+ 413 695.14
Résultat de l'exercice précédent	+ 611 875.31
Résultat cumulé au 31/12/2024	+ 1 025 570.45

Section Investissement

Recettes	573 777.44
Dépenses	249 938.58
Résultat de l'exercice	323 838.86
Résultat de l'exercice précédent	- 511 791.67
Résultat cumulé au 31/12/2024	- 187 952.81

Besoin de financement : 187 952.81

Le résultat est affecté comme suit :

A l'apurement (compte 1068) : 187 952.81

A l'excédent reporté : 837 617.64

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité (Monsieur le Maire étant sorti de la salle), le Compte Financier Unique 2024.

Budget Via Ferrata

Section Fonctionnement

Recettes	10 440.00
Dépenses	11 458.00
	<hr/>
Résultat de l'exercice	- 1 018.00
	<hr/>
Résultat de l'exercice précédent	- 9 307.20
	<hr/>
Résultat cumulé au 31/12/2024	- 10 325.20

Section Investissement

Recettes	11 458.00
Dépenses	11 440.00
	<hr/>
Résultat de l'exercice	18.00
	<hr/>
Résultat de l'exercice précédent	- 362.38
	<hr/>
Résultat cumulé au 31/12/2024	- 344.38

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents (Monsieur le Maire étant sorti de la salle) le Compte Financier Unique 2024.

Budget Station-service

Section Fonctionnement

Recettes	624 126.96
Dépenses	600 460.09
	<hr/>
Résultat de l'exercice	23 666.87
	<hr/>
Résultat de l'exercice précédent	- 13 581.94
	<hr/>
Résultat cumulé au 31/12/2024	10 084.93

Section Investissement

Recettes	8 707.00
Dépenses	0,00

Résultat de l'exercice	8 707.00
Résultat de l'exercice précédent	- 63 317.59
Résultat cumulé au 31/12/2024	- 54 610.59

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents (Monsieur le Maire étant sorti de la salle) le Compte Financier Unique 2024.

BUDGETS PRIMITIFS 2025

Budget commune

Section fonctionnement

Dépenses	1 806 318.64 €
Recettes	1 806 318.64 €

Section investissement

Dépenses	1 225 393.72 €
Recettes	1 225 393.72 €

Le niveau de contrôle du budget a été décidé au chapitre.

Le conseil municipal approuve avec 13 voix « pour » le budget primitif 2025 tel que présenté et autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7.5% en fonctionnement et 7.5% en investissement.

Budget Via Ferrata

Section fonctionnement

Dépenses	22 109.58 €
Recettes	22 109.58 €

Section investissement

Dépenses	11 734.38 €
Recettes	11 734.38 €

Le niveau de contrôle du budget a été décidé au chapitre.

Le conseil municipal approuve avec 13 voix « pour », le budget primitif 2025.

Budget station-service communale

Section fonctionnement

Dépenses	767 659.42 €
Recettes	767 659.42 €

Section investissement

Dépenses	54 610.59 €
Recettes	54 610.59 €

Le niveau de contrôle du budget a été décidé au chapitre.

Le conseil municipal approuve avec 13 voix « pour », le budget primitif 2025.

Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal de la lettre en date du 21 septembre 1995 par laquelle Madame le Président du Conseil Général l'informe qu'en application de la loi 83-663 du 22 juillet 1983 le département du Calvados a décidé de procéder à l'élaboration d'un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

Cette loi prévoit que les communes concernées délibèrent d'une part sur le projet de plan départemental et, d'autre part, sur les chemins ruraux à inscrire (en les désignant de façon précise) empruntant des itinéraires de randonnées.

L'inscription au PDIPR, effective après délibération du Conseil Départemental, engage la commune sur le maintien des chemins ruraux concernés. En cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin rural inscrit au PDIPR, la commune doit informer le Département (via calvados attractivité) et lui proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des voies empruntées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal considérant l'intérêt du dossier :

- Emet un avis favorable sur le projet de plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.
- Approuve l'inscription de la liste des chemins en annexe au plan départemental avec la possibilité de proposer des chemins complémentaires
- S'engage en cas d'aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit au plan départemental à assurer soit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution de même qualité

Travaux et projets

Rue Notre Dame : Suite à une demande de permis de construire dans la Rue Notre Dame, il faut supprimer une place de parking par rapport au projet initial. Le début des travaux est prévu en septembre 2025. Un appel d'offres va être lancé prochainement.

Rue de la Poste : Pour les travaux de réfection de voirie, la commune doit faire enlever les passages piétons surélevés, un devis avait été demandé à l'entreprise TOFFOLUTTI qui nous demande 3890€ HT par passage surélevé. L'entreprise RAUX a fait un devis avec 1200 € HT par passage surélevé, cette entreprise a été retenue. Le département va faire réaliser les travaux de réfection de la voirie fin mars 2025. Une réflexion sera faite à l'issue des travaux pour réaliser les bas-côtés qui sont à la charge de la commune.

Chemin vers l'embarcadère vers le viaduc : Il est à refaire avant la saison d'été, le devis présenté est de 15€/m²

46 Rue des Jardins : Les travaux de peinture sont terminés, il reste les portes à changer, l'électricité à refaire, les radiateurs à changer, meuble sous évier et sèche serviette. Un devis est présenté d'un montant de 4675 € TTC. Accepté à l'unanimité.

Fleurissement : Le tournage de l'émission « Village préféré des Français » devrait avoir lieu fin avril début mai, le nettoyage des massifs devra faire avant, à savoir au rond-point de l'église, arrêt de bus, boucherie et jardinières de l'église. Le devis présenté est de 1465.40 € T.T.C

Questions diverses

Garage à l'ancienne gendarmerie : il va être libéré prochainement mais il ne sera pas reloué.

Pumptrack : les travaux doivent commencer très prochainement

Parking « Les Parcs » : Il faut tailler des branches au niveau du poteau EDF qui gênent les bus

Nom de domaine « Clécy Capitale de la Suisse Normande », à voir pour le valider définitivement

Travaux d'assainissement : Ils sont terminés sur Les Bords de l'Orne, il reste les réfections de voirie qui seront faites avant Pâques. Des travaux sur une canalisation d'eau doivent être faits Rue d'Ermington verts le lieudit La Petite Suisse.

Fin de la séance à 21h45